

académie
Corse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Corse
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



**LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA HAUTE-CORSE**

- VU le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.
- VU l'arrêté du 1er décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.
- VU la circulaire du 9 août 2011 n° MFPPF1122325C modifiée par la circulaire n° MFPPF1122325C du 9 novembre 2011 insérant une nouvelle annexe relative au règlement intérieur type des CHSCT.
- VU la circulaire du 9 février 2012 concernant la mise en place des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans les services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.
- VU arrêté rectoral du 31 janvier 2012 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Haute Corse.
- VU la désignation des représentants au sein du CHSCT par les organisations syndicales.

A R R E T E

Article 1er:

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de la Haute Corse est composé ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Michel ROUQUETTE

Directeur Académique des Services de l' Education Nationale
DSDEN de la Haute Corse

Monsieur Hervé NICOLAS

Secrétaire Général de la Direction Académique des Services
de l' Education Nationale de la Haute Corse.

Représentants du personnel

Membres titulaires

Madame Anne Marie MARTIGNE	FSU – SNUIP	SNUIPP. 5 place D. Vincetti 20200 BASTIA
Monsieur Charles CASABIANCA	FSU – SNUIPP	SNUIPP 5 Place Vincetti 20200 BASTIA
Madame Catherine GRIMALDI	FSU – SNUIPP	SNUIPP 5 Place Vincetti 20200 BASTIA
Madame H��l��ne GEMINI	FSU – SNUIPP	SNUIPP 5 Place Vincetti 20200 BASTIA
Monsieur Thierry VILLANUEVA	STC	Lieu dit Vall'Andria -Figarella 20200 SANTA MARIA DI LOTA
Madame Anne CIRELLI	UER	Lyc��e Jean Nicoli Crs Pierangeli 20200 BASTIA
Monsieur Fran��ois GIUDICELLI	UNSA	32 ter cours Paoli 20250 CORTE

Membres suppl  ants

Monsieur Fabien MINEO	FSU – SNUIPP	SNUIPP de Haute Corse 5, place Vincetti 20200 BASTIA
Madame Santa LEONETTI	FSU – SNUIPP	SNUIPP de Haute Corse 5, place Vincetti 20200 BASTIA
Monsieur Renaud CEFALI	FSU – SNUIPP	SNUIPP de Haute Corse 5, place Vincetti 20200 BASTIA
Madame Sabrina ZAMATTARO CASABI	FSU – SNUIPP	SNUIPP de Haute Corse 5, place Vincetti 20200 BASTIA
Monsieur Dominique DELPORTO	STC	18 rue Colonella 20200 BASTIA
Mademoiselle Rose Marie BIANCARDINI	UER	Lyc��e Jean Nicoli Crs Pierangeli 20200 BASTIA
Madame Mich��le BIANUCCI	UNSA	Hameau de Campiana 20247 ROGLIANO

Article 2 :

Monsieur le Directeur Académique et Monsieur le secrétaire général de la Haute
Corse, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bastia, le 30 mars 2012
Pour le Recteur, et par délégation,
le Directeur académique des services de l'éducation nationale
directeur des services départementaux de l'éducation nationale
de la Haute- Corse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Rouquette', written over a horizontal line.

Michel ROUQUETTE